



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 janvier 2017 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **13 janvier 2017**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**.

Étaient excusés :

Timothy **KING**

Mailys **CHABRUN** a donné pouvoir à Patricia **RAVAILLAULT**

Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Gilles **THOMAS**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2016

Administration :

- Recomposition de la municipalité
- Désignation délégué suppléant CCVG (1^{er} Adjoint)
- Désignation délégués SIVOS
- Désignation délégué CCAS
- Avenant Convention MJC 21
- Revalorisation des Loyers
- Motion refusant le transfert des Cartes Nationales d'Identités

Questions diverses

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Recomposition de la municipalité

Madame Isabelle KESTEMAN a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint et d'élue municipale à Madame la Préfète le 8 décembre 2016. Cette dernière l'a acceptée en date du 14 décembre 2016.

Suite à cette démission, il convient de recomposer la municipalité.

Cette démission a également pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire. Le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend la dernière place du tableau des adjoints.

Une candidature a été déclarée en la personne de Monsieur Jean-Luc COIFFARD

Un vote à bulletin secret a été réalisé (13 votants) : 12 POUR et 1 ABSTENTION.

Après le vote du conseil, Monsieur Jean-Luc COIFFARD est élu en tant que 4^{ème} adjoint. Délibération.

Ses fonctions seront déterminées en réunion d'adjoints mais il viendra en appui de Monsieur Serge BEGOIN.

Le tableau des adjoints est ainsi modifié :

1^{er} Adjoint : Serge BEGOIN

2^{ème} Adjoint : Gontrand DELASSUS

3^{ème} Adjoint : Gilles THOMAS

4^{ème} Adjoint : Jean-Luc COIFFARD

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, pour l'instauration de l'indemnité de fonction d'un nouvel adjoint selon la même enveloppe que les autres adjoints. Délibération

Désignation du délégué suppléant de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Au sein de la Communauté de Communes Vienne Gartempe, la Commune de Persac est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

La Commune ayant moins de 1000 habitants, c'est l'ordre du tableau municipal établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints qui détermine le choix du conseiller titulaire et de son suppléant.

Régis SIROT restera donc le délégué titulaire et le 1^{er} adjoint au maire sera le délégué suppléant.

Accord du conseil à l'unanimité pour désigner Serge BEGOIN, 1^{er} adjoint au maire, comme délégué suppléant à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Délibération de principe

Désignation des délégués auprès du SIVOS GOUEX-PERSAC-QUEAUX

Madame Isabelle KESTEMAN a présenté sa démission de ses fonctions de déléguée et de présidente au sein du Comité du SIVOS à Madame la Préfète. Cette dernière l'a acceptée en date du 5 janvier 2017. Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Ont été pressentis lors de la dernière réunion de conseil municipal :

- Régis SIROT, Titulaire
- Hélène DEGREEF, Titulaire
- Gontrand DELASSUS, Suppléant

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour désigner Régis SIROT et Hélène DEGREEF, délégués titulaires et Gontrand DELASSUS, délégué suppléant. Délibération

Désignation d'un délégué titulaire auprès du CCAS

Madame Isabelle KESTEMAN ayant démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire et d'élue municipale, elle n'est plus déléguée au CCAS. Le conseil municipal doit désigner un nouveau délégué titulaire

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour désigner Gontrand DELASSUS, délégué titulaire au sein du CCAS. Délibération

Avenant à la Convention avec la MJC 21 concernant les activités périscolaires

Lors de la réunion de préparation des activités périscolaires pour la période de janvier à juin 2016, il a été convenu d'un commun accord entre Isabelle KESTEMAN, représentant la Commune, la MJC 21 et Hélène HITA, les conditions suivantes concernant les animations poteries :

- les interventions sont payées selon le coût horaire réel
- 1 déplacement Persac/Limoges pour l'achat de terre

Madame HITA percevra une rémunération plus élevée que les autres animateurs pour compenser les heures effectuées hors animations.

Afin d'honorer la facture de la MJC 21 et sur les recommandations de la trésorerie, le conseil municipal doit autoriser le Maire à prendre un avenant à la convention de prestation de services avec la MJC 21 de l'année scolaire 2015-2016. Cet avenant fixera les conditions de rémunération de Madame Hélène HITA pour son activité poterie.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de services avec la MJC 21 pour fixer les conditions de rémunération de Madame Hélène HITA - Délibération

Revalorisation des loyers

Le maire propose au conseil municipal de faire le point sur la révision des loyers du parc locatif pour cette année :

⇒ **Budget Centre d'accueil « Cité Croix Génie »**

Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- 6 studios du centre d'accueil

Les loyers des studios 7 et 8, actuellement en travaux pour fusionner et devenir un T3, ne seront pas revalorisés. Le prix du loyer du nouveau studio sera fixé lorsque les travaux seront terminés.

- 2 pavillons du centre d'accueil
- Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »
- Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

⇒ **Budget principal**

Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- Appartement «4 Grand'rue »

Pas de révision

- Atelier menuiserie « route du Breuil », un contrat a été conclu entre la commune et Monsieur Jean-Marc BRUNET pour une durée de trois ans, années entières consécutives, depuis le 1er janvier 2011 et a été renouvelé pour trois ans par un avenant au bail commercial à compter du 01/01/2015 (jusqu'au 31/12/2017).
- Local « association diocésaine » (Location annuelle)
- Local « association Clé de Sol » (Location annuelle)
- Location Professeur de Musique (Location trimestrielle)

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Motion refusant le transfert de l'instruction des Cartes Nationales d'Identités

Dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfectures Nouvelles Génération », il est prévu en mars 2017 que les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée à certaines communes de la Vienne équipées d'ores et déjà de dispositifs de recueil. A ce jour, 15 communes de la Vienne disposent de recueil, ce qui représente environ 5% de l'ensemble des communes de notre département. A noter que les communes équipées de ce dispositif à proximité de Persac sont Montmorillon et L'Isle Jourdain.

Or si seulement 2,9% de la population du département de la Vienne a demandé un passeport en 2015, il en est tout autrement pour la CNI qui est régulièrement demandée dans les démarches administratives. Pour Persac, 43 demandes ont été déposées en 2016, 38 en 2015 et 44 en 2014.

Le bureau de l'association des Maires de la Vienne a donc souhaité adopter une motion refusant le transfert en l'état de l'instruction des cartes nationales d'identité et invite les communes à prendre une motion de ce type.

Guy DEGREEF remarque que le passeport biométrique est une bonne évolution mais qui va à l'encontre des attentes des habitants en termes de proximité et de mobilité.

Patricia RAVAILLAULT ajoute que le faible nombre de communes équipées d'un tel dispositif était sans doute basé sur le nombre de demandes de passeports. De plus, les communes qui auront le matériel vont voir leur service encombré et elles n'ont pas forcément les moyens humains et financiers pour assumer ce service. En parallèle à la suppression, des services pouvant être rendus par les mairies en milieu rural, il serait profitable, pour la population ayant des difficultés à se déplacer à l'extérieur de leur commune, d'organiser une mobilité collective.

Accord du conseil à l'unanimité pour adopter une motion contre le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité - *Délibération*

Le conseil municipal demande à avoir plus d'informations quant au coût de l'équipement, aux compétences à acquérir, à la procédure d'acquisition et à la démarche de demande de CNI. Pour garder ce service, il faut tout d'abord l'accord de la Préfecture.

Approbation des tarifs Municipaux 2017

- **Présentation des Tarifs Municipaux en euros**

Les tarifs municipaux restent inchangés.

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2016	2017	2016	2017
LE CAMPING (tarif journalier)				
Adulte	1,00	1,00	1,00	1,00
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50	0,50	0,50
Emplacement	2,00	2,00	2,00	2,00
Branchement électrique	2,00	2,00	2,00	2,00
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	45,00	45,00	50,00	50,00
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	10,00	10,00	10,00	10,00
Cartes journalières ordinaires	6,00	6,00	6,00	6,00
SALLE DES FETES				
Vin d'honneur	80,00	80,00	100,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	160,00	160,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	240,00	240,00

LA SALLE DE MUSIQUE				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	30,00		
Location chaque séance professeur	10,00	10,00		
LE CENTRE D'ACCUEIL				
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	50,00	65,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL				
LE MATERIEL				
Table 2 m	2,00	2,00	2,00	2,00
Plateau 4 m	3,00	3,00	3,00	3,00
Banc	1,00	1,00	1,00	1,00
Chaise	0,50	0,50	0,50	0,50
LES BATIMENTS				
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	180,00	180,00
La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	270,00	270,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	30,00	30,00	30,00
LE PRESBYTERE				
Loyer annuel	0,15	0,15		
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession trentenaire - prix du m ²	75,00	75,00		
Concession cinquantenaire - prix du m ²	100,00	100,00		
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	350,00		
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00		
L'ASSAINISSEMENT				
Taxe sur l'eau consommée - par m ³	0,60	0,60		
Abonnement Annuel	27,00	27,00		
Taxe de branchement	1000,00	1000,00		

Pour chaque réservation de sites communaux, une caution sera demandée :

- 500,00 € pour la location de la salle des fêtes et la halle touristique
- 300,00 € pour la salle polyvalente du centre d'accueil.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Gontrand DELASSUS souligne le fait que le parquet actuel commence à être vétuste. Il est convenu d'acquérir un nouveau parquet de danse.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCVG
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	10,00

Pour chaque réservation de tentes de plein-air, une caution sera demandée :

1 000 € pour la location d'une tente de plein-air

2 000,00 € pour la location de deux tentes de plein-air

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Question Diverses

Lettre de La Poste – deuxième « Boîte aux lettres »

Le conseil municipal a demandé à « La Poste - Courrier » une deuxième boîte aux lettres à côté du Tabac-Presse-Epicerie suite à la sollicitation d'une administrée.

La plate-forme courrier de Montmorillon a répondu négativement à cette requête estimant que la boîte près de la mairie est fonctionnelle et bien dimensionnée par rapport au courrier posté. De plus, une deuxième boîte aux lettres augmenterait le temps de travail du facteur.

Demande d'un administré – Projet d'aménagement des Places

Régis SIROT a donné lecture d'un courrier d'un jeune administré qui l'a sollicité pour l'installation d'un City Park dans le centre-bourg de Persac.

Cette demande a été transmise à la Commission chargée du projet d'Aménagement des Places qui étudiera et prendra en considération ce souhait.

Tour de Table

****Jean-luc COIFFARD***

Jean-Luc COIFFARD fait état d'une dégradation de la rue de la Croix Génie.

De plus, des habitants de Persac l'ont questionné sur l'avancement du projet d'aménagement des places. L'Ecole d'Arts Appliquées de Poitiers doit venir le lundi 23 janvier pour un état des lieux et questionner les riverains. La Commission chargée de ce projet doit se réunir le mardi 24 janvier. Pour rappel, cette dernière se réunit généralement le 3^{ème} mardi du mois.

****Serge BEGOIN***

Le gué de Fomperron a été remis en état et est praticable.

Le carrefour entre la Route d'Adriers et la Cité EDF est dangereux. Serge BEGOIN propose de modifier le trottoir pour ouvrir l'angle du carrefour.

****Gontrand DELASSUS***

Le panneau d'information est déjà disponible sur le site internet de la commune. Il doit être installé dans peu de temps. Une formation pour la préparation des messages à diffuser est proposée aux présidents et secrétaires des associations Persacoises ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil. La réactualisation du site internet de la commune (www.persac.fr) sera désormais effectuée au « jour le jour » dans la mesure du possible.

****Guy DEGREEF***

Guy DEGREEF fait un retour sur sa rencontre avec une personne de l'Agence Technique Départementale 86 concernant la rénovation de la Salle des Fêtes. L'ATD qui accompagne la commune dans la maîtrise d'ouvrage a proposé une procédure et un planning pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre. Un chiffrage estimatif sera présenté mi-février.

Guy DEGREEF propose qu'à la prochaine réunion, si la commune a les éléments nécessaires, le conseil municipal autorise le maire, par une délibération de principe, à signer les dossiers afférents au projet. Le conseil municipal sera toutefois tenu informé de l'évolution du projet et aura à se prononcer sur les travaux et leur montant.

Il précise que si toutes les échéances sont respectées, les premiers travaux pourraient commencer dès septembre 2017.

****Hélène DEGREEF***

Hélène DEGREEF a sollicité une entreprise dans le but de réaliser une étude acoustique de la cantine et de l'école « Route de Moulismes ».

Aussi, elle souhaite qu'une réflexion soit menée sur la réunification des deux écoles.

Le maire est d'accord avec cette réflexion mais donne la priorité aux deux projets en cours qui sont l'aménagement des Places et la rénovation de la Salle des Fêtes.

***Gilles THOMAS**

La 1^{ère} tranche du camouflage des points de collecte a été réalisée. Tous les autres points de collectes seront dissimulés dans l'année.

Un nouvel emplacement de point de collecte sera installé près des lieux-dits de « La Planche » et de « La Courée ».

***Patricia RAVAILLAUT**

Patricia RAVAILLAUT aimerait avoir une carte avec toutes les randonnées possible sur Persac pour la prochaine saison estivale.

Il est précisé que les parcours seront prochainement disponibles sur le site de la commune.

Fin de la séance 22h30